

(4)

(N° 165.)

Chambre des Représentants.

SEANCE DU 15 MAI 1897.

Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1897 (1).

I. — AMENDEMENT PRÉSENTÉ PAR LE GOUVERNEMENT.

Bruxelles, le 15 mai 1897.

A Monsieur le Président de la Chambre des Représentants.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de vous adresser le projet d'un nouvel amendement que je propose au Budget de la Guerre pour l'exercice 1897 (art. 33).

Le Ministre de la Guerre, par intérim,

J. VANDENPEEREBOOM.

(1) Budget, n° 122, X (session de 1895-1896).
Budget amendé, n° 4, X.
Rapport, n° 126.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget amendé du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1897 s'élève au chiffre total de	fr.	48,581,375 »
Les crédits demandés par le présent amendement montent à		25,000 »
Total du Budget de la Guerre pour l'exercice 1897.	fr.	48,406,375 »
Soit pour le service ordinaire.	fr.	47,371,375 »
et pour les dépenses exceptionnelles.		1,035,000 »
ENSEMBLE.	fr.	48,406,375 »

AMENDEMENT.

CHAPITRE X.

ART. 53. — *Pensions et secours.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif	fr.	251,800 »
Id. id. id. amendé		276,800 »
AUGMENTATION. fr.		25,000 »

L'augmentation de crédit proposée permettra au Gouvernement de secourir un plus grand nombre de militaires et d'anciens militaires, leurs veuves et leurs familles, des employés ou d'anciens employés du Ministère de la Guerre, leurs veuves et leurs familles.

II. — AMENDEMENTS PRÉSENTÉS PAR M. COLFS.

Réduire les articles :

12, à	12,903,798 francs.
13, à	3,389,896 —
14, à	5,047,523 —
24, à	4,292,269 —

H.-J. COLFS.